

DOSSIER D'INSCRIPTION STAGES ETE

CAVALIER

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

N° de téléphone :

Adresse :

.....

Numéro de licence FFE :

REPRESENTANT LEGAL

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

N° de téléphone :

Adresse :

.....

Lien de parenté :

Mail :

FORMULE DE STAGE

Semaine en pension complète

Du / au / /

Semaine en demi-pension

Du / au / /

Stage à la journée :

Stage à la demi-journée :

GROUPE

Moins de 6 ans

De 6 à 11 ans

De 12 à 17 ans

18 ans et plus

NIVEAU EQUESTRE

Débutant Galop 1 Galop 2 Galop 3 Galop 4 Galop 5 Galop 6 Galop 7

PASSAGE DE GALOP

Oui – Galop

Non

Je ne sais pas

Cadre réservé au Centre Équestre « Les 4 Fers »

PAIEMENT

Tarif applicable :

Règlement le :

Chèque n°

AUTORISATION PARENTALE (pour les cavaliers mineurs)

Je soussigné(e), responsable légal de, l'autorise sans réserve à participer aux activités proposées par le Centre Équestre « Les 4 Fers » durant toute la durée de son stage.

AUTORISATION MEDICALE

Je soussigné(e),
responsable légal de

- Autorise le responsable du club, à faire appel en cas d'urgence aux services de secours et à prendre en charge mon enfant, pour un transport vers un service hospitalier.
- Autorise le responsable du club, à prendre les décisions d'ordre médical selon prescription du médecin et à pratiquer, en cas d'urgence, une intervention chirurgicale y compris anesthésie, en mes lieux et place, s'il lui était impossible de me joindre en temps voulu.

DROIT A L'IMAGE – REGLEMENT INTERIEUR

- J'autorise, à titre gratuit et sans limitation de durée, le Centre Équestre « Les 4 Fers », à publier sur les réseaux sociaux et sur le site internet du club, les photographies prises de mon enfant ou de moi-même durant les activités du stage effectué.
- Je déclare avoir lu dans son intégralité le règlement intérieur de la structure et accepte sans réserve l'ensemble des clauses inscrites.

Signature :

Date

Nom – Prénom

« Bon pour accord »

--

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

1) HORAIRES ET ACCES

- **En demi-pension**, l'accueil sur la structure est réalisé du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 environ.
- **En pension complète**, l'accueil sur la structure est réalisé du dimanche soir 17h00 au vendredi 17h00 environ.

Les parents ou accompagnateurs ont uniquement accès à la structure le matin entre 08h00 et 09h00, et le soir entre 17h00 et 17h30, afin de déposer et de récupérer leurs enfants.

Le soir ou en fin de séjour, les stagiaires sont confiés à leurs parents ou à une personne majeure désignée par écrit sur la fiche de renseignement.

Si une autre personne vient chercher l'enfant, elle sera munie d'une autorisation écrite nominative signée par le responsable légal et présentera une pièce d'identité. Les responsables légaux auront signalé ce cas, le matin, aux responsables du centre équestre.

Tout accès en dehors des horaires d'ouverture au public est possible uniquement sur demande, et après acceptation du dirigeant.

Pendant les mois de Juillet et Août, la structure est complètement fermée le samedi et le dimanche.

2) SECURITE – RESPONSABILITES – ASSURANCE

Chaque membre du club reconnaît avoir souscrit à titre personnel une assurance responsabilité civile et s'engage à en fournir un justificatif lors de son inscription.

La licence fédérale est obligatoire pour prendre part aux activités équestres au sein de l'établissement. Elle inclut une assurance accident couvrant chaque licencié durant sa pratique équestre.

La direction du Centre Équestre s'engage à tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité et la protection de tous les membres présents au sein de la structure. Cependant, cette responsabilité reste limitée en fonction des situations, et nulle en cas de non-respect du présent règlement et des consignes de sécurité données sur place par le personnel encadrant.

Chacun est responsable de la garde et de la surveillance de son matériel personnel, aucune poursuite ne pourra être engagée envers le centre équestre.

3) DISCIPLINE ET REGLES DE VIE

Il est strictement interdit de fumer dans les espaces intérieurs de l'établissement. Cette interdiction comprend les cigarettes, cigares, pipes et les appareils électronique de vapotage.

Le Centre Équestre « Les 4 Fers » accueille un grand nombre d'animaux, notamment des équidés, chevaux et poneys. Afin d'assurer leur bien-être et leur bon état de santé nous sommes soucieux de maintenir des bonnes conditions de vie et une gestion respectueuse de leurs besoins physiologiques et mentaux.

Afin de protéger les animaux, les visiteurs et cavaliers de l'établissement doivent veiller à :

- Ne pas aborder les animaux sans les prévenir et éviter les gestes ou les bruits pouvant les effrayer ;
- Ne rien donner à manger aux animaux, sans autorisation du personnel encadrant ;
- Ne pas pénétrer à l'intérieur d'un box, paddock ou enclos destiné au repos des animaux.

Tout geste de violence envers les animaux est totalement prohibé et sera immédiatement sanctionné par l'exclusion temporaire ou définitive du responsable de cet acte, ainsi que de ces accompagnateurs. En cas de récidive, une plainte sera déposée auprès du service compétent.

A l'occasion de tout soin apporté à l'équidé dont il a la charge, chaque cavalier doit systématiquement ramasser les crottins et tous déchets de curage, boue, poils, crins ainsi que les accessoires utilisés (lingettes, élastiques, ...).

Le matériel prévu à cet effet (poubelles, brouettes, pelles et râtaux ramasse-crottins...) est à la disposition de tous les membres du club dans les écuries, les carrières et les abords des installations.

• Lors de l'utilisation des locaux communs :

Chaque membre du Centre Équestre « Les 4 Fers » veillera également à la propreté et au maintien des locaux communs tels que selleries, écuries, etc...

La propreté des installations et du site doit être préservée, des poubelles sont mises à la disposition des utilisateurs du centre équestre afin d'évacuer les déchets personnels.

• Lors de l'utilisation du club-house et des sanitaires :

Le club-house et les sanitaires doivent rester propres. Chaque personne devra donc nettoyer ses chaussures avant de rentrer, respecter l'interdiction de mettre les pieds contre les murs, sur les chaises, les bancs, les tables ou sur les canapés, de rassembler ses affaires afin de conserver le rangement initial des salles.

Chaque membre appréciera trouver des sanitaires propres et hygiéniques lors de leurs utilisations, nous vous demandons donc de laisser derrière vous un espace aussi propre que vous l'avez trouvé. Évidemment nous mettrons tout le matériel nécessaire au nettoyage à votre disposition si besoin.

Afin de garantir la sécurité de chaque individu, ainsi que le respect des règles de vie commune, différents affichages ou écriteaux peuvent figurer dans les locaux du club. Ces derniers sont assimilés à des règles identiques à celles énoncées dans le présent règlement intérieur. Leur non-respect vous exposera donc aux mêmes sanctions.

4) TENUE ET EQUIPEMENT

La tenue du cavalier doit être correcte et adaptée à la pratique de l'équitation.

Le port d'un casque ajusté, et conforme à la norme NF EN 1384 ou CE, est obligatoire lors de la pratique équestre pour tous les cavaliers. La FFE recommande le port d'un protège-dos aux cavaliers mineurs lors des cours de saut d'obstacles et les sorties en extérieur.

Lors des stages, et notamment en dehors des temps de pratique équestre, une tenue décente est demandée aux cavaliers.

5) RESTAURATION ET HEBERGEMENT

Lors des stages, les repas sont fournis et encadrés par nos soins. Tout risque d'allergie doit être déclaré à l'avance, lors de l'inscription, sur la fiche sanitaire prévue à cet effet. Le cas échéant, le centre équestre décline toute responsabilité en ce qui concerne les repas distribués.

Les repas sont en grande partie préparés et livrés par un traiteur professionnel, respectant les normes de restauration.

Pour des raisons sanitaires, il est interdit aux stagiaires d'introduire des aliments extérieurs dans le service de restauration.

En pension complète l'hébergement se fait sous tentes individuelles ou collectives surveillé par deux animateurs diplômés.

Les espaces de vie sont organisés afin de favoriser la cohésion sociale des groupes tout en respectant les règles de mixité et en assurant leur sécurité.